

Proche,

Efficace,

Solidaire...

- Mars 2024 -



Edito : Nous vivons une période de restrictions budgétaires qui peut conduire à de l'écœurement, de la colère, de la résignation... Dans ce contexte, nous saluons l'engagement de toutes celles et tous ceux qui résistent et œuvrent pour composer au mieux avec les contraintes et maintiennent le cap de leurs missions. Nous pensons à tous les agents, sur le terrain, auprès de la population, dans les services logistiques, ainsi qu'aux cadres et intermédiaires qui ont la lourde responsabilité de subir et d'organiser avec des moyens peu de chagrin.

Avec la CGT, nous vous proposons d'agir collectivement en participant aux actions à venir.

Nous vous proposons aussi de contribuer à la construction de la résistance collective en nous rejoignant.

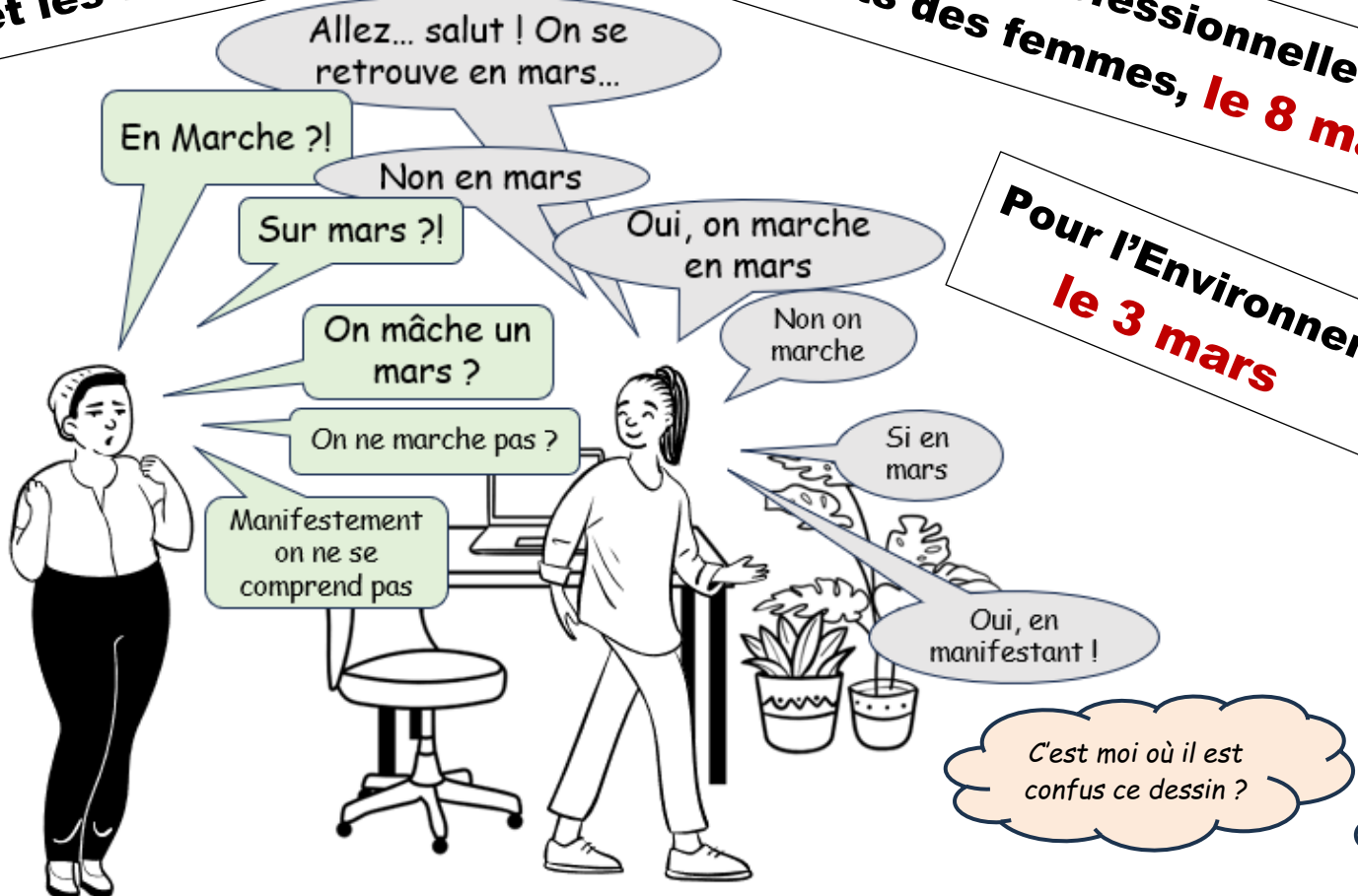
Adhérer, c'est nous donner plus de poids et de force dans nos actions, nos interventions, nos écrits. C'est aussi s'informer, s'organiser, participer aux débats et aux décisions dans un espace de parole libre.

... Bonne lecture à toutes et à tous !

**Pour la Fonction Publique
et les salaires, le 19 mars**

**Pour l'Égalité Professionnelle et
les droits des femmes, le 8 mars**

**Pour l'Environnement,
le 3 mars**



Pour nos droits... En mars, on marche en masse !

SOMMAIRE :

- p. 2 - 4 : Rémunérations : *Place à l'action !*
- p. 5 : Temps de travail : *ATT 4 et 4,5 jours*
- p. 6 : Face aux discriminations : *Agissons ensemble...*
- p. 7 - 8 : Egalité Femme - Homme : *Des droits à conquérir...*
- p. 9 : Handicap : *RQTH et BOE une protection...*
- p. 10 : Budget 2024 : *Encore moins, c'est trop !*
- p. 11 : EPI 78 – 92 : *Quel devenir ?*
- p. 12 : Action Sociale : *La CGT s'organise...*
- p. 12 : Enfance : *Interpellation CGT...*
- p. 13 : Environnement : *Marche pour la nature...*
- p. 13 : Exposition : *Musée Maurice Denis...*
- p. 14 : Syndiquez-vous !

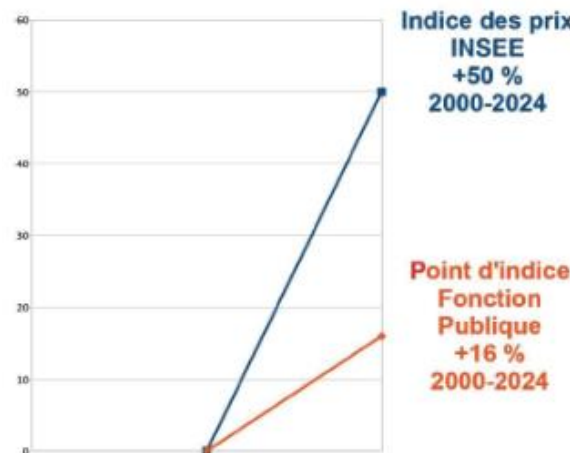
RÉMUNÉRATIONS : *Place à l'action !*

La valeur du point d'indice doit être revalorisée

La hausse des prix atteint 4,9% sur 2023. Sous l'effet de l'inflation, nos salaires reculent.

Il ne s'agit pas d'un problème temporaire, mais d'une réalité ancrée depuis des années.

Les très légères augmentations du point d'indice obtenues ces dernières années n'ont servi qu'à « courir » après le SMIC qui, lui, bénéficie d'une revalorisation automatique liée à l'inflation, contrairement au point d'indice.



Depuis plus de 20 ans, notre pouvoir d'achat n'a fait que baisser, comme le montre la courbe ci-dessus...

Si le point d'indice avait suivi l'inflation depuis 2000, il ne serait pas à 4,92 €, mais à 6,36 € !

Pour rattraper la perte de pouvoir d'achat que nous avons subie, il est urgent que le point d'indice soit porté à 6 €.

Cette mesure de justice profiterait à tous les agents publics, fonctionnaires et contractuels. Cet argent serait réinjecté dans l'économie du pays, tandis que le surplus de cotisations généré réalimenterait les régimes de sécurité sociale et de retraite.

Une refonte des grilles est indispensable

Depuis des années, face aux pertes de pouvoirs d'achats, les pouvoirs publics agissent par des mesurenttes et des réévaluations des bas salaires en référence à l'évolution du SMIC.

De ce fait, les grilles de salaires de la fonction publique continuent à « se tasser », comme on le voit sur la grille du premier grade. Les huit premiers échelons de la grille sont à un seul point d'indice de décalage. La conséquence est simple : en 12 ans de carrière, on gagne 34,46€. Et en 19 ans, si on arrive au bout du grade, on aura gagné à peine plus de 100 €...

Cet effet de tassement se répercute sur toute la grille. Le deuxième grade de la catégorie C démarre à un seul point d'indice au-dessus du premier, soit 4,92 €, et la catégorie B à six points au-dessus, soit moins de 30 € !

Pour une véritable évolution salariale de toutes et tous, la refonte des grilles salariales est indispensable.

Grille de salaire

Échelle C1 au 1^{er} janvier 2024

Adj. Administratif, Adj. Technique, Adj. Patrimoine, Auxiliaire soin, Agent social...

Echelons	Durée	Indices	Salaires
	UNIQUE	Majorés	Brut
1	1 an	366	1801,74
2	1 an	367	1806,66
3	1 an	368	1811,58
4	1 an	369	1816,51
5	1 an	370	1821,43
6	1 an	371	1826,35
7	3 ans	372	1831,27
8	3 ans	373	1836,20
9	3 ans	376	1850,97
10	4 ans	377	1855,89
11		387	1905,12

Proposition CGT de refonte des grilles

Niveaux de qualification		Situation actuelle			Proposition de refonte	
Grille	Réf diplômes	IM	Traitement brut	Écart	Traitement brut	Écart
C1	Sans	366	1 801,74 €	1	2 200 €	1
C2	CAP-BEP	367	1 806,66 €	1	2 600 €	1,2
B1	BAC	373	1 836,20 €	1,02	3 000 €	1,4
B2	BAC+2	376	1 850,97 €	1,03	3 500 €	1,6
A1	BAC+3	395	1 944,50 €	1,08	4 000 €	1,8
A2	BAC+5	466	2 294,02 €	1,27	4 400 €	2,0
A3	BAC+8				5 000 €	2,3

Une telle refonte agirait efficacement par son application automatique pour l'ensemble des fonctionnaires, et mécanique pour l'ensemble des contractuels.

Face aux annonces gouvernementales : Le 19 mars mobilisation unitaire !

Le gouvernement annonce maintenir le gel de la valeur du point d'indice, injecter plus de rémunération « au mérite » et diminuer la dépense public. En bref, ce sera pire !

➔ **Pour nos salaires, l'ensemble des syndicats représentatifs de la Fonction Publique appelle à la mobilisation le 19 mars. Les organisations syndicales du CD 78 s'y associent dans l'unité.**





Communiqué intersyndical CD 78

Pour nos salaires Appel à la mobilisation le 19 mars 2024

Les organisations syndicales du Conseil Départemental des Yvelines Cfdt, CGT, Autonome, SNT-CFE-CGC, réunies le mardi 20 février 2024, s'associent à l'appel national intersyndical et inter Fonction Publique pour une journée de mobilisation le 19 mars 2024 sur les salaires et les conditions de travail.

Nous constatons et condamnons l'absence de toute perspective de mesures générales d'augmentation des rémunérations dans la fonction publique dans un contexte d'inflation encore soutenue.

Le gouvernement annonce le gel de la valeur du point d'indice pour 2024, de nouvelles réductions des dépenses publiques, notamment via des suppressions de postes.

Il est urgent d'ouvrir sans délai des négociations pour améliorer les carrières et prendre des mesures générales pour les salaires, notamment en revalorisant le point d'indice, dans un contexte d'effondrement du niveau des rémunérations des agent-es publics.

Loin de répondre sur la question des rémunérations et des conditions de travail, le Président de la République a réaffirmé la mise en perspective d'une loi, qu'il qualifie « d'historique », pour la fonction publique visant selon lui à mieux reconnaître le « mérite ».

Les agent-es sont avant tout dans l'attente d'une rémunération qui leur permette de vivre dignement et qui soit prise en compte pour le calcul de leurs pensions.

Pour mettre un terme à la spirale de perte de pouvoir d'achat de l'ensemble des personnels de la fonction publique, et refuser de subir une année blanche en termes de traitement, nous nous associons à la journée nationale de mobilisation du mardi 19 mars 2024.

En intersyndical, nous demandons au sein de notre collectivité :

- Des mesures de revalorisation et d'amélioration du niveau de reconnaissance du personnel titulaire et contractuel
- La mise en œuvre de critères équitables, objectifs et transparents dans les dispositifs de rémunération : Régime indemnitaire (IFSE et CIA), évolution salariale des contractuels, plan de promotion et d'avancement de grade des titulaires etc...

Unies et déterminées, les organisations syndicales du Conseil Départemental des Yvelines Cfdt, CGT, Autonome, SNT-CFE-CGC soutiennent les revendications nationales qui seront portées le 19 mars en matière de salaire et de condition de travail dans la Fonction Publique.

Nous invitons les agents de la collectivité à se mobiliser par tous moyens, y compris la grève.

Fait à Guyancourt, le 20.02.2024

Pour nos salaires le 19 mars tous en action !
Préavis de grève, heure et lieu de manifestation
à voir sur le [site internet CGT en cliquant ici](#)

TEMPS DE TRAVAIL : ATT 4 et 4,5 jours...

Le Premier ministre, a annoncé lors de son discours de présentation de politique générale vouloir expérimenter la “*semaine en 4 jours*” dans la fonction publique d’Etat. Cet aménagement du temps de travail existe déjà dans des structures privées ou publiques, dont notre collectivité.

Qu’en est-il au Conseil Départemental des Yvelines ?

L’Aménagement du Temps de Travail (ATT) correspond à un volet important de l’équilibre entre temps professionnel et temps personnel. L’ATT 4 jours présente également un fort intérêt environnemental par sa limitation des trajets domicile-travail.

La possibilité d’ATT est clairement inscrite dans le protocole du temps de travail en vigueur.

L’ATT se situe au carrefour d’un intérêt partagé entre la collectivité, le personnel et la ligne managériale. En effet, il facilite l’investissement professionnel en prenant en compte les contraintes personnelles et familiales... et réciproquement.

L’aménagement peut prendre plusieurs formes (aménagement ponctuel/durable, horaire/jour) et correspondre à plusieurs cadres :

- une organisation du travail et du temps de travail sur une semaine de 4 jours ou 4,5 jours.
- une souplesse durable accordée par voie hiérarchique à la demande de l’agent pour raisons personnelles,
- une souplesse ponctuelle accordée par voie hiérarchique à la demande de l’agent pour raisons personnelles,
- une souplesse ponctuelle accordée par la collectivité, la direction... au regard de circonstances exceptionnelles (ex : tempête, enneigement etc...),
- des contraintes médicales spécifiques (ex : aménagements horaires permettant de respecter un protocole médical, un suivi...),

ATT 4 et 4,5 jours c’est possible !

Il existe souvent des réticences hiérarchiques à ce sujet, des contre-vérités circulent également, autant de freins à ce droit...

Rappelons que :

- L’agent en ATT 4 jours effectue un travail à 100 %
- Des droits ATT peuvent être mis en œuvre, c’est encore récemment le cas dans plusieurs services différents.
- Le refus doit être motivé uniquement par des contraintes et nécessités de service. Cela doit pouvoir être justifié.

Quels que soient la forme et le cadre de l’ATT, cet aménagement doit concilier deux aspects :

La demande volontaire de l’agent et l’accord managérial au regard des éventuelles « contraintes et nécessités de service ».

La CGT œuvre pour faciliter et respecter l’équilibre vie privée / vie professionnelle.

Aussi, nous nous réjouissons que le gouvernement s’empare de cette possibilité d’ATT 4 jours, car cela va dans le sens du progrès et constitue une avancée pour tous.

→ **Au CD 78, nous demandons un assouplissement de mise en œuvre des ATT et proposons :**

Un aménagement facilité pour les aidants ; un élargissement de la possibilité d’ATT 4 jours pour l’ensemble des directions ; des facilités pour les jeunes parents et les temps de vie spécifiques (rentrée scolaire par ex) ; l’instauration d’une commission de recours en charge d’étudier les refus.

→ **Nationalement**, plutôt que la semaine en 4 jours, toute **la CGT revendique la semaine de 4 jours.**

Le passage aux 32 H, c’est viable et utile pour l’équilibre vie pro/vie perso et pour l’environnement !

Voici le nouveau planning !



JOURS	LUNDI	MARDI	ÉQUILIBREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	REPODI
MATIN							
APREM'							

Face aux Discriminations : *Agissons ensemble...*

La lutte contre toute forme de discriminations est l'affaire de toutes et de tous.

Victime, témoin, collègue, entourage... il est essentiel de libérer la parole et d'agir pour condamner toutes formes de discriminations (sexisme, racisme, LGBT-phobie, à l'encontre de personne en situation de handicap, au regard d'orientation politique, philosophique, religieuse...).

Depuis 2021, il existe auprès de la DRH un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans notre collectivité (cf. [article en ligne](#)). Cet outil est un premier pas essentiel, mais il reste insuffisant.

→ **La CGT demande que ce dispositif devienne externe pour faciliter la libération de la parole. Nous demandons également qu'il soit étendu à toutes les formes de discrimination sans exclusive.**

Nos Valeurs

Dans cette période de montée de l'extrême droite et où nous voyons se développer dans notre société des discours de haine, de rejet de l'autre, de stigmatisation, de discrimination...

Nous vous partageons ici, les valeurs de la CGT.

Bien au-delà de notre organisation syndicale, nous savons que ces valeurs sont largement partagées dans la société.

La CGT est animée des idéaux de liberté, d'égalité, de justice, de laïcité, de fraternité et de solidarité.

Elle se bat pour que ces idéaux se traduisent dans des garanties individuelles et collectives : le droit à la formation, à l'emploi, à la protection sociale, les moyens de vivre dignement au travail, dans la famille et dans la collectivité, la liberté d'opinion et d'expression, d'action syndicale, de grève et d'intervention dans la vie sociale et économique, à l'entreprise comme dans la société.

Elle agit pour une société démocratique, libérée de toutes formes d'exploitation et de domination, contre les discriminations de toutes sortes, le racisme, la xénophobie et toutes les exclusions.

Elle agit pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, les libertés et les droits syndicaux, le plein exercice de la citoyenneté, la défense de l'environnement, pour la paix et le désarmement, pour les droits de l'homme et le rapprochement des peuples.

Elle est ouverte à toutes les diversités, riche des différences d'opinion, l'ambition est d'être solidaire, uni et rassembleur.

Les principes d'égalité, de solidarité, d'écoute, de tolérance et d'épanouissement des diversités pour lesquels elle œuvre, animent la vie démocratique en son sein.

Ces valeurs sont inscrites dans le préambule des statuts de toute la CGT.

Elles fixent le socle de notre fonctionnement, de nos objectifs, de nos actions.

Pour l'égalité des droits de toutes et de tous,

Contre toutes formes de discrimination (sexisme, racisme, LGBT-phobie, à l'encontre de personne en situation de handicap...)

Pour un monde juste, solidaire et durable...

Ensemble, saisissons chaque occasion de faire vivre ces valeurs fondamentales.

ÉGALITÉ FEMME - HOMME : *Des droits à conquérir...*

Tout d'abord, merci à toutes les femmes syndicalistes CGT comme Martha DESRUMAUX, écrivaines comme Simone de Beauvoir, politiques comme Simone Veil et toutes les associations et anonymes d'avoir porté et de porter encore aujourd'hui le combat féministe pour l'égalité des droits et l'émancipation de la Femme...

Bien que l'égalité des droits soit inscrite dans notre constitution de 1946, et que quelques "efforts" législatifs aient depuis été adoptés, il reste encore bon nombre d'avancées sociales et professionnelles à conquérir...



La réalité en France pour l'égalité professionnelle et l'émancipation des Femmes est encore bien triste.

80% des tâches domestiques sont prises en charge par les femmes. Au quotidien, les femmes ont une charge mentale monumentale puisqu'elles travaillent et qu'elles assument la plus grande partie des charges domestiques et parentales. Ces charges domestiques et parentales occupent 4H38 de leur temps quotidien, en ajoutant l'activité professionnelle, autant dire qu'il ne reste pas ou très peu de temps pour le repos, les loisirs...

Virginia WOOLF dénonce "l'Ange du Foyer", figure d'exemplarité qui dicte aux femmes qu'elles doivent être

dévouées aux autres, à leur foyer, qu'elles doivent se contraindre elles-mêmes et répondre aux demandes implicites qu'on a à leur endroit. Ces qualités sont valorisées dès la petite enfance chez les petites filles mais dévalorisées dans le monde du travail.

L'égalité professionnelle, bien que légiférée n'est pas appliquée car aucune contrainte n'est posée aux employeurs.

Bien que les femmes soient plus diplômées que les hommes, elles ont un **salaires inférieur de 28%** comparativement à celui des hommes.

Le niveau de qualification n'est pas un facteur explicatif puisque les femmes cadres gagnent, en moyenne, 16 % de moins que les hommes cadres. En France, seulement 17% des postes de direction sont occupés par des femmes.



82% des temps partiels sont occupés par des femmes. La plupart sont subis sur les postes d'agent(e) d'entretien, aide-ménagère...

Ce stéréotype de genre est marqué dans les emplois féminisés qui sont moins payés, moins qualifiés et où la suspicion de maternité pèse sur le salaire des femmes.



**GAGNONS L'ÉGALITÉ
PROFESSIONNELLE
ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES**

Pour assurer la garde des enfants en bas âge, en majorité, ce sont les femmes qui sont obligées d'interrompre leur activité professionnelle ou de baisser leur taux d'activité, ce qui a des conséquences sur leur perspective de carrière, leur revenu et le montant de leur retraite.

Pour réduire ces contraintes familiales qui pèsent majoritairement sur les femmes, il faudrait créer 700 000 places en crèche.

→ **A lire** : *Martha DESRUMAUX ou l'émancipation* d'Emmanuel DELOUFOY
Libérées ! Le combat féministe se gagne devant le panier de linge sale de Titiou LECOQ

Au Conseil Départemental des Yvelines, 75% des agents sont des femmes. Elles occupent majoritairement les emplois dans les filières médico-sociales et administratives. Les métiers du soin et du lien sont très majoritairement occupés par des femmes, car prédestinées par la pensée socio-culturelle qu'elles sont altruistes et aimantes... Ces métiers ne sont pas reconnus et rémunérés à leur juste valeur.

La France compte 3,5 millions d'emplois féminisés dans le secteur du soin et du lien aux autres. Pour répondre aux besoins de la population qui font appels à ces services du soin et du lien, il faudrait injecter 79 milliards d'euros pour la création de postes nécessaires et 35 millions d'euros de plus pour la nécessaire revalorisation des salaires.

Ces chiffres peuvent paraître faramineux mais en réalité, ils correspondent au montant de la fraude fiscale et du CICE versé chaque année aux entreprises sans contrepartie pour l'emploi et les salaires. C'est donc possible !

Près de 64% des salariés au SMIC sont des femmes. Résultat, à la retraite les femmes ont une pension de retraite inférieure de 40% en comparaison avec celle des hommes. Si rien ne change au niveau du gouvernement, et à ce rythme, les femmes atteindront l'égalité de salaire en 2186...



Testez vos connaissances avec le quizz CGT :

→ [Égalité femmes - hommes : le quizz | CGT](#)

Les femmes subissent donc majoritairement les temps partiels, la monoparentalité et l'écart de salaire de 28% face à une inflation et des prix toujours en augmentation. Les femmes sont donc en première ligne de la précarité économique.

Finis de se lamenter sur le sort des femmes, maintenant il faut agir !

Des salariées se battent contre ces injustices. Récemment, les salariées de ST-Microelectronics et la CGT ont récemment gagné une procédure judiciaire longue de 10 ans pour dénoncer les inégalités salariales et les discriminations à l'encontre des femmes.

→ **Avec vous, la CGT demande au Conseil Départemental des Yvelines :**

- De lutter contre les écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes (maintien du régime indemnitaire et du déroulement de carrière lors des absences et congés "familiaux)
- De veiller à l'équilibre des postes dans les nominations des postes,
- Favoriser l'articulation activité professionnelle/vie privée et familiale dans la gestion du temps de travail,
- De faciliter les aménagements horaires et les aménagements à la semaine de 4 jours à la demande des agents,
- D'améliorer les droits des parents et futurs parents,
- De développer un partenariat avec les crèches pour concilier vie professionnelle et vie personnelle avec participation de l'employeur

→ D'autres propositions CGT à retrouver [sur notre site internet](#).

Pour conquérir de nouveaux droits et l'égalité Femme - Homme

Mobilisons-nous par la grève et la manifestation

MARDI 8 MARS 2022

A PARIS à 14h00 Départ du cortège Place Gambetta

Handicap : **RQTH et BOE une protection...**

La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) est un dispositif dont peut bénéficier tout agent souffrant d'un handicap, d'une maladie chronique (asthme, diabète, infection par le VIH, hépatites, etc) ou d'un problème de santé ayant des répercussions sur son travail (rhumatisme, problèmes de vue, d'audition, allergies à certains produits, etc.). 85 % des handicaps sont invisibles... Il existe une procédure accélérée pour obtenir la RQTH en lien avec le service de médecine préventive. **La RQTH est une dénomination administrative. Elle est initiée par une démarche volontaire ET individuelle de l'agent. Elle reste confidentielle et ne mentionnera pas d'informations médicales.** Aucune obligation n'impose à l'agent d'informer son employeur de son handicap, ni de sa reconnaissance de travailleur handicapé. Nous précisons également, qu'il n'y a bien sûr aucune obligation d'informer ses collègues, ou ses supérieurs hiérarchiques.

Déclarer sa RQTH auprès des services RH permet de :

- Faciliter l'accès à la fonction publique et à la titularisation,
- Être suivi par la médecine préventive,
- Bénéficier d'un temps partiel de droit,
- Faire aménager son poste de travail, notamment grâce aux aides du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP),
- Avoir accès au dispositif de retraite anticipée ou à une majoration de pension, sous conditions.



Par ailleurs, la collectivité doit respecter un minimum de 6 % de Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE), sinon elle doit verser des pénalités. De ce fait, **ce statut est protecteur au sein de notre collectivité car elle a grand intérêt à respecter cette réglementation.** Elle a également intérêt à fidéliser ce personnel et donc par exemple à pourvoir aux aménagements de postes lorsqu'ils sont nécessaire.

Il existe d'autres cadres que la RQTH pour être reconnu BOE, tels que :

- Les victimes d'accident du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10% et titulaires d'une rente,
- Les titulaires d'une pension d'invalidité à condition que l'invalidité de l'intéressé réduise d'au moins 2/3 sa capacité de travail ou de gain,
- Les anciens militaires ou assimilés,
- Les titulaires d'une allocation ou rente attribuée aux sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service,
- Les titulaires d'une carte d'invalidité attribuée aux personnes dont l'invalidité permanente est d'au moins 80% ou classée en 3ème catégorie de la pension d'invalidité de la Sécurité Sociale,
- Les titulaires de l'allocation adultes handicapés.

Malgré l'expression d'une volonté institutionnelle de favoriser l'embauche de personnes en situation de handicap, **nous constatons au CD 78 une baisse constante du taux d'emploi depuis 2019 passant de 8,30 % à 6,68 % en 2022** (source F3SCT nov. 2023). Cette diminution est essentiellement liée à la moyenne d'âge élevée des agents ayant actuellement une RQTH (moy. de 53 ans ; 50 départs à la retraite à venir). De ce fait, le taux d'emploi des effectifs risque même de passer sous le seuil des 6%, et donc d'entraîner le versements de pénalités de la part de notre collectivité.

→ **La bonne nouvelle, c'est que cela renforce le caractère protecteur de cette dénomination administrative.**

La CGT reste mobilisée pour :

- Garantir qu'il n'y ait pas de discrimination du fait d'une situation de handicap ou de maladie,
- Adapter le travail à l'humain et non l'inverse,
- Garantir les aménagements de postes nécessaires,
- Développer des mesures préventives pour la santé au travail et la reconnaissance de la pénibilité.

Budget 2024 : *Encore moins, c'est trop !*

Le Conseil départemental des Yvelines a adopté un budget 2024 « austéritaire » avec des investissements et un budget de fonctionnement fortement réduit. Nous le voyons dans les services, les conséquences s'annoncent lourdes pour les agents et pour les Yvelinois.

Selon le Président du Conseil Départemental, cette soupe à la rigueur serait inévitable, la faute à la conjoncture, à la baisse massive de recette (- 140 millions) et à l'Etat. Certes, pour la CGT, l'Etat endosse une responsabilité majeure dans le défaut de financement des collectivités territoriales. Cependant, cela ne saurait exonérer la part de responsabilité des élus départementaux des Yvelines.

En effet, d'autres alternatives existent pour financer les politiques publiques à la hauteur des enjeux, en particulier pour répondre à l'urgence sociale et environnementale.

La CGT propose de réétudier et renoncer à certains projets pour redéployer des moyens dans des missions essentielles pour la population Yvelinoise à court, moyen et long terme.

Quatre exemples de projets à réétudier : la liaison RD30 / RD 190 (coût estimé 200 millions), les cabines de téléconsultation (coût estimé de 1 million par télécabine), le projet d'installation des services à Mermoz (coût estimé 40 millions) et le projet de déviation de la RD 154 (coût estimé 20 millions).

Les économies dégagées permettraient de consolider les budgets de fonctionnement des directions et d'en augmenter certaines, celles relevant des missions de prévention et protection de l'enfance, de solidarité et de l'environnement.

Aussi, le syndicat CGT du CD 78 a interpellé l'ensemble des décideurs politiques pour leur faire part de notre analyse de la situation et des alternatives possibles, nous avons alerté :

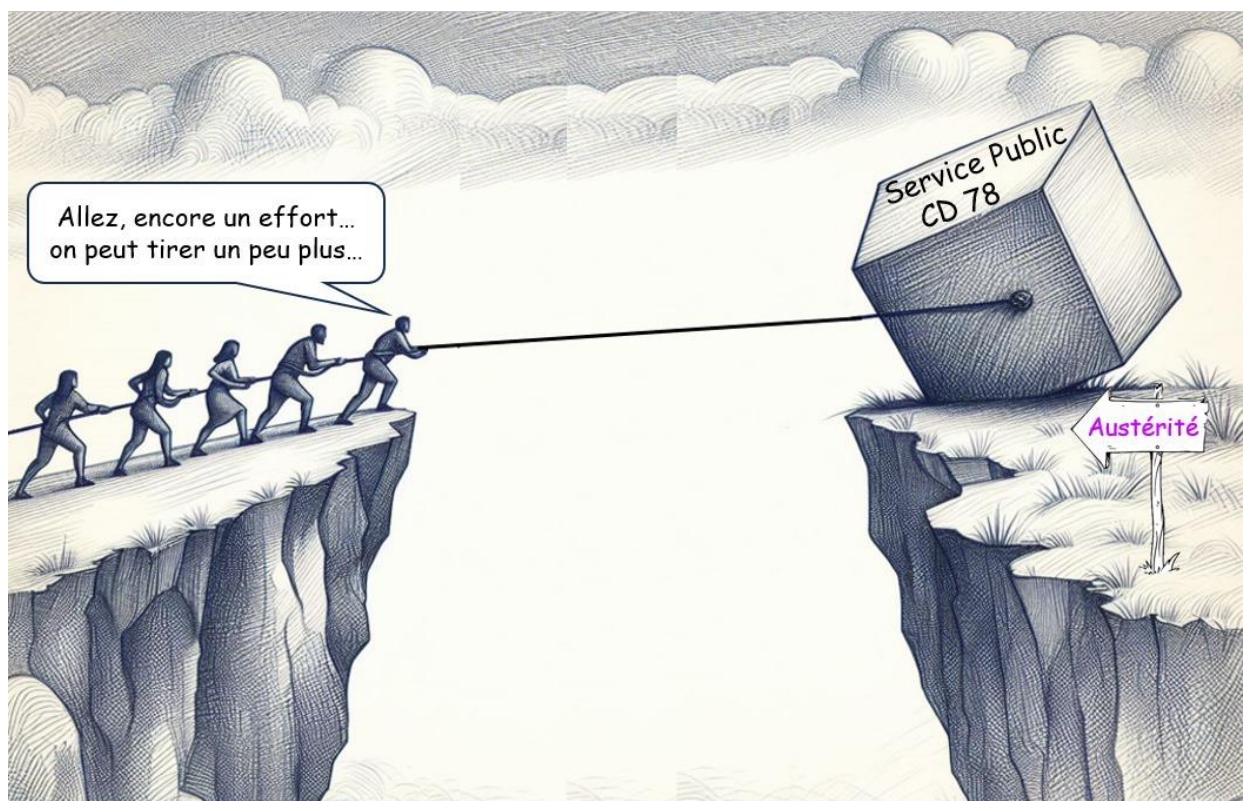
Le Président du Conseil Départemental et les conseillers départementaux, Les députés et sénateurs des Yvelines,

Le Président de l'EPI 78 -92, La Ministre déléguée à l'enfance.



Nous tenons ces quatre courriers à votre disposition, ceux destinés aux élus départementaux et aux parlementaires sont également en ligne sur notre site : [Budget 2024 la CGT alerte les élus des Yvelines](#)

➔ **Face à un budget en forte diminution, le syndicat CGT agit en alertant les élus pour défendre les conditions de travail du personnel et les missions publiques au service des Yvelinois.**





EPI 78 -92 : *Quel devenir ?*



La fin de la gestion de la voirie par l'EPI 78 -92 approche !

Il a été annoncé oralement que la procédure administrative prendra effet au 1er juillet 2024, et se traduira par la création d'un Syndicat Mixte Ouvert qui reprendra les compétences voirie.

Le transfert du personnel voirie de l'EPI est quant à lui prévu pour décembre 2024.

Cette annonce n'a pour l'instant fait l'objet d'aucun écrit, ni d'aucune programmation d'échange avec les représentants du personnel.

Elle est source d'inquiétude sur le devenir des droits du personnel Voirie, mais également sur le devenir du service adoption qui resterait isolé au sein de l'EPI 78 -92.

Quel devenir pour les missions publiques adoption et voirie ? Quel devenir pour le personnel ? Quelles réelles garanties sur les droits ?

Dans le même temps, M. Bédier a annoncé une baisse de budget de fonctionnement de – 30 % pour la voirie. Cette réduction budgétaire massive va gravement dégrader les conditions de travail et les missions. Cela va se traduire par des difficultés de renouvellement de matériel, moins d'appels aux sous-traitants, un report de la charge de travail sur les agents des routes de l'EPI 78-92.

Une telle décision aurait de lourdes conséquences sur l'entretien des réseaux routiers, particulièrement l'année des jeux olympiques.

Accroître la charge de travail, sans renfort de moyen, impliquerait une dégradation des conditions de travail et une augmentation des risques sur le terrain pour les professionnels et pour les usagers.

→ Dans ce contexte global, la CGT a interpellé par écrit le Président de l'EPI 78 -92 et demande :

- De reconsidérer les choix budgétaires à venir pour les missions voiries dans l'intérêt des professionnels et des usagers,
- De réinternaliser les missions voiries à horizon 2025,
- D'ouvrir des négociations sur les conditions de sorties de l'EPI 78-92 garantissant les droits du personnel.



Action Sociale : La CGT s'organise...

Nous constatons au sein des services d'action sociale de notre département une perte de sens du travail, partagée entre les différents métiers, pôles et niveaux de responsabilité.

Les raisons peuvent en être nombreuses :

Diminutions de moyen, augmentation des tâches administratives, outils inadaptés, approche institutionnelle quantitative au détriment du qualitatif, réorganisation successives internes et des dispositifs externes, travail empêché, absence de concertation réelle, manque de reconnaissance en dehors de ses pairs etc...

Cette perte de sens peut générer de la souffrance, de la colère, de la résignation...

Les échanges montrent l'importance d'analyser ce qui est en jeu pour nous réapproprier notre travail, nos missions et définir des perspectives.

→ **Dans ce contexte, nous lançons l'organisation d'Assises du Travail Social dans notre collectivité.**

Nous vous informerons prochainement plus précisément de ses modalités d'organisation.

Enfance : interpellation CGT...

Les services de prévention et de protection de l'enfance du département vont mal.

Les professionnels, de tous niveaux et fonctions, font de leur mieux pour mener leur mission sur le terrain et/ou aménager l'organisation avec des moyens contraints en diminution, mais l'état des lieux est terrible :

- ✓ Transfert de compétence à l'Institut du Psycho-trauma de l'Enfant et de l'Adolescent des Yvelines (IPEA) et suppression des postes de psy ASE,
- ✓ Manque de soutien thérapeutique pour les jeunes et les familles,
- ✓ Compression du réseau de PMI,
- ✓ Centre Maternel à Versailles peau de chagrin,
- ✓ Sous-effectif dans les services,
- ✓ Fort turn-over, arrêts maladie,
- ✓ Service MNA en grande difficulté et en sous-effectif flagrant,
- ✓ Perte de sens du travail
- ✓ Réorganisations et externalisations successives,
- ✓ Perte de repères sur les évolutions,
- ✓ Tâches administratives embolissantes,
- ✓ Approche quantitative et non qualitative,
- ✓ Mesures en attentes, mineurs hébergés en hôtel,
- ✓ Réductions budgétaires...



→ **Dans ce contexte, le syndicat CGT interpelle la Ministre déléguée en charge de l'enfance, de la jeunesse et des familles récemment nommée. Fort de cet état des lieux, nous l'interpellons par [courrier du 22.02.2024](#) et lui demandons notamment :**

- Une revalorisation salariale des métiers sociaux et médico-sociaux à prédominance féminine,
- L'instauration d'un véritable statut pour les assistants familiaux dans le cadre de la Fonction Publique,
- La mise en œuvre d'un plan massif de titularisation des professionnels dans le secteur public,
- Un regard sur le fonctionnement du Conseil départemental en matière de politique enfance.
- Des garanties budgétaires de l'Etat pour que les collectivités aient les moyens financiers de répondre à ces missions à la hauteur des enjeux

ENVIRONNEMENT : *Marche pour la nature...*



La Direction Environnement et Seine Yvelines Environnement subissent comme les autres directions les conséquences des réductions budgétaires massives annoncées.

Plutôt qu'une charge, les questions environnementales devraient être considérées avant tout comme un investissement sur l'avenir dans l'intérêt de tous.

Le coût environnemental réel c'est avant tout l'accumulation de pollutions, le réchauffement climatique, le recul de la biodiversité, l'épuisement des ressources.

A l'inverse de cette vision, le département maintient le financement d'un projet ayant un fort impact environnemental.

Le projet de liaison RD30 / RD 190 représente un coût estimé à 200 millions. Cet argent serait bien plus utile ailleurs !

Un projet d'un autre temps : Il était initialement adossé sur des prévisions élaborées en 2012 de hausse de trafic pour 2020, or les relevés de trafic montrent que ces projections ont été largement surestimées puisqu'il s'avère qu'il y a une baisse de la circulation de plus de 10%, bien que la population ait augmenté.

Ce projet soulève de nombreuses contestations, notamment en raison des impacts indéniables en matière d'artificialisation des sols, d'atteinte à la biodiversité, de suppression de puits carbonés naturels, d'augmentation des émissions de gaz à effet de serre.

- ➔ **De nombreuses associations environnementales organisent une marche dimanche 3 mars 2024 POUR la nature et CONTRE ce projet routier.** Nous appelons à rejoindre cette marche / Dimanche 3 mars RdV 11 H rue des écluses, ile de la dérivation Carrières sous Poissy
- ➔ Plus d'informations sur notre site internet CGT ([article en ligne ici](#))

EXPOSITION : Musée Maurice Denis...

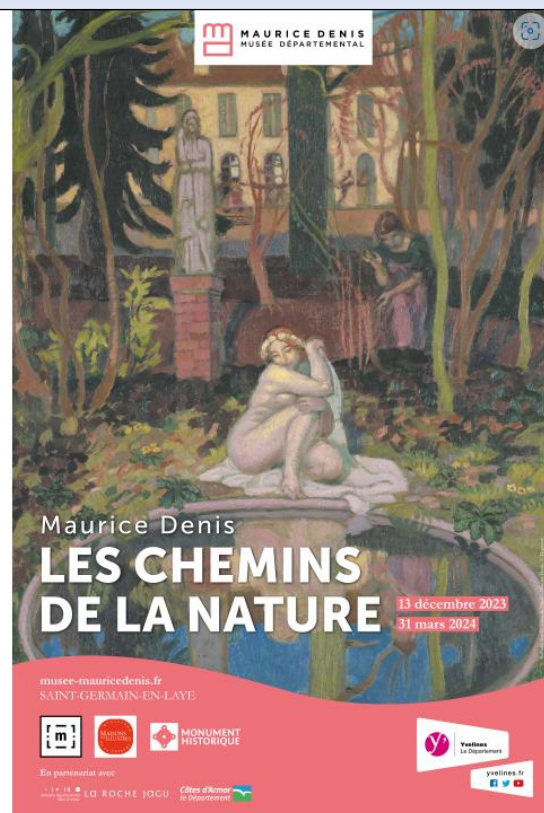
L'exposition « *Les chemins de la nature* » au Musée Départemental Maurice Denis s'achève le 31 mars 2024.

Cette exposition met en valeur ses œuvres avec un renouvellement des jeux de lumières pour mieux les sublimer, certaines sont connues, d'autres inédites, toutes s'intéressent à la place de la nature chez Maurice Denis.

Maurice Denis a été un ardent défenseur de la nature en son temps, attentif à la protection de l'environnement :

« *La raison d'être de la peinture, c'est d'exprimer l'amour fervent de l'homme pour la nature [...] Ce contact avec la nature, faites-y attention, il est bienfaisant, il est nécessaire, il est à l'origine de toute vocation artistique comme de toute grande découverte de l'intelligence* ».

- ➔ Nous rappelons que l'entrée est gratuite pour le personnel du Conseil Départemental et pour leur conjoint.e, ainsi que pour les jeunes de moins de 18 ans.
- ➔ Plus d'infos sur le site du [Musée Départemental](#)



Se syndiquer...

Et pourquoi pas ?

Qu'est-ce que cela peut changer pour moi ?
 Mon avis sera-t-il pris en compte ?
 Quels seront mes droits ?
 A quoi s'engage-t-on ? Aurais-je le temps ?

Peut-être vous êtes-vous déjà posé ces questions ou bien d'autres...

Se poser la question, c'est bien...
 Franchir le pas, c'est mieux !



La CGT est un syndicat Solidaire,
 Démocratique, Constructif et Offensif !

La CGT agit sur des principes démocratiques garantissant que l'opinion de chacun soit respectée et prise en compte.

Adhérer à la CGT c'est rejoindre une force organisée et lui donner plus de poids.

Être syndiqué, c'est avoir des droits :

- Se former,
- S'informer,
- S'exprimer,
- Débattre,
- Être pris en compte,
- Participer aux décisions,
- Rompre l'isolement,
- Agir...

Face aux nombreux enjeux soulevés, ne restons pas isolés.
 Ensemble, nous sommes plus forts, Rejoignez-nous !



Bulletin de contact et de syndicalisation :

Je souhaite : me syndiquer prendre contact participer à une formation accueil

Nom – Prénom :

Adresse personnelle :

Service :

Téléphone : Email :

Bulletin à retourner à : Syndicat CGT Hôtel du Département 2, place André Mignot
 78000 Versailles. Mail : cgt@yvelines.fr, Tel 06.71.78.55.10.